

1505 (11 JANVIER).

Les gens des comptes, d'accord avec ceux du parlement de Grenoble, donnent à noble Girard Chastayn, m^e de la monn^e de Romans, l'ordre de mettre au lieu de la différence employée jusqu'alors par lui, sur les monnaies qu'il a fait frapper, différence qui était un G du côté de l'écu des armes, ou de la pille, il fasse mettre au lieu de ce G, du côté de la croix, cette différence : G : C :

Prout plenius est descriptum in ipsa differencia manu ipsius Gerardi Chastayn scripta super presentes.

Au dessus effectivement, on lit d'une autre écriture :

Ma vielhe marque par cy devant estoit que je soloys mectre devers le cartier de l'escu des armes, ung : G :, et du coman-
dement de mesd. seign^{rs} que ils m'ont fait promettre devers le cartier de la croix ung
tel : G : C :.

(Quartus liber, 335 r^e.)